



## Conseil de l'école primaire Réunion du 17 février 2010

Le Conseil d'école s'est réuni le 17 février 2010, de 12:50 à 14:10, sous la présidence de M. Jean-Luc MONTOIS, directeur de l'école primaire.

### Présents :

- Monsieur Jean-Luc Montois, directeur
- Christèle Baynaud (GS), Pascal Brocard (CP), Nadine Canelle (CE1), Anita Cocciante (CM2), Marie Jospin (MS), Corinne Pozzi (CM1), Catherine Sevrin (CÉ2) ;
- Josiane Fiorini, professeur d'italien, Michele Micocci, professeur d'anglais ;
- Francesca Ciaceri, Karine Lagarde, Candice Louafi, Yasmine Lubino, Alessandra Lupi, Gaëlle Morois, Évariste Nicolétis, Robert de Villeneuve.

### Sujets évoqués

1. Projet de recherche linguistique .....	2
2. Français langue de scolarisation (FLSco) et dispositif d'appui linguistique à l'enseignement en français (ALEF) .....	2
3. Certifications.....	2
4. Charte pour mieux vivre ensemble .....	2
5. Évaluations nationales (CP et CM2).....	3
6. Passages anticipés .....	3
Comment s'élaborent les propositions ? .....	3
7. Fête de l'école .....	4
8. Formation des enseignants de langue au Cadre européen.....	4
9. Ouverture d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles (ASÉM) .....	4
10. Cahier de correspondance .....	4
11. Voyages et classes transplantées.....	4
12. Effectifs.....	5
13. Organisation et volume de l'éducation physique et sportive (ÉPS) au cycle 3 .....	5
14. Piscine .....	5
15. Surveillance des enfants .....	5
16. Divers.....	6
Histoire de l'art et des religions .....	6
Psychologue scolaire .....	6

## 1. Projet de recherche linguistique

M. HOUYEL, inspecteur, rencontre les chercheurs à Paris et devrait rencontrer les parents pour présenter les premiers résultats et questionner les familles. Il sera à Rome du 8 au 12 mars.

Le dossier de recherche est financé par la communauté européenne.

## 2. Français langue de scolarisation (FLSco) et dispositif d'appui linguistique à l'enseignement en français (ALEF)

Voir l'article sur le site du lycée : <http://www.lycee-chateaubriand.eu/article1118.html>

C'est un dispositif qui sera mis en place à la rentrée 2010, avec la création d'un poste et son financement en totalité par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFÉ).

Il s'agit d'employer un enseignant possédant une certification en enseignement du français comme langue étrangère (FLÉ). Cette personne aura à charge, pour 75 % de son temps, les enfants qui arrivent à l'école avec une maîtrise insuffisante de la langue française. Il prendra donc le relais de ce que font actuellement les enseignants en soutien. Les 25 % restants de son temps seront consacrés à l'organisation du soutien scolaire, soutien qui concerne actuellement une centaine d'élèves sur les 700 de l'école.

Le directeur remercie les parents d'élèves pour leur soutien à cette demande ancienne des enseignants et de la direction de l'école.

## 3. Certifications

L'objectif de l'école est de pouvoir offrir le plus tôt possible une certification en français aux élèves non francophones (le DELF primaire, diplôme d'étude en langue française à l'issue de l'école primaire).

Le problème du coût et de la prise en charge de cette certification sont posés. Actuellement, il est envisagé qu'elle soit à la charge des familles qui en feront la demande.

Les portfolios européens des langues sont arrivés. Les enseignants seront sensibilisés à son utilisation. M. Ravera, professeur d'anglais et coordonnateur du projet portfolio, organise le 4 mars une conférence pour les parents d'élèves avec l'appui du CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques).

## 4. Charte pour mieux vivre ensemble

Monsieur Montois a présenté la charte du mieux vivre ensemble élaborée par les élèves. La charte a été adoptée par le Conseil à l'unanimité.

Les parents d'élèves regrettent cependant que les parents soient peu au courant de ce qu'il se fait en matière de prévention du *bullisme*. Ils demandent si les enseignants poursuivent ou poursuivront les actions menées depuis deux ans sur le *bullisme*.

Monsieur Montois précise que l'emploi d'une psychologue scolaire pour l'année scolaire prochaine permettra d'aider les enseignants dans la gestion des enfants difficiles.

## 5. Évaluations nationales (CP et CM2)

Il s'agit d'un outil pour repérer ce qui n'est pas assimilé et « corriger le tir » si nécessaire.

Pour le CP, il s'agit de poser un diagnostic à l'entrée à l'école élémentaire.

Pour le CE1 et le CM2, il s'agit plus d'un bilan de fin de cycle proprement dit.

Madame Coccianta fait toutefois remarquer qu'il est difficile de juger en janvier de ce que sera le niveau d'une classe à la fin de l'année scolaire, alors que plus de la moitié du programme n'a pas encore été traitée. Par ailleurs, il s'agit d'un « jugement sec », chacune des 100 réponses ne pouvant être jugée que comme « correcte », « fausse » ou « absente », ce qui peut avoir pour effet d'alarmer excessivement les parents.

Les évaluations permettent aussi de déceler les élèves qui éprouvent les difficultés les plus importantes, afin de leur permettre de bénéficier d'un soutien approprié.

Les résultats de l'école seront rendus publics (les parents demandent une mise en ligne sur le site de l'école).

Les résultats de chaque enfant seront adressés aux familles, dans leur version détaillée (« bilan de l'enseignant » et non seulement « bilan de la famille »).

## 6. Passages anticipés

Rappel : La scolarité, de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire, est organisée en trois cycles aux objectifs pédagogiques bien distincts :

- Le cycle des apprentissages premiers, ou cycle 1, constitué des classes de petite et moyenne sections de maternelle ;
- Le cycle des apprentissages fondamentaux, ou cycle 2, constitué des classes de grande section de maternelle, cours préparatoire (CP) et cours élémentaire première année (CE1) ;
- Le cycle des approfondissements, ou cycle 3, constitué des classes de cours élémentaire deuxième année (CE2), et de cours moyen (CM1 et CM2).

Le [Code de l'éducation](#) prévoit que la durée du passage d'un élève dans un cycle donné peut être allongée ou raccourcie d'une année. La décision est prise par le Conseil de cycle, après consultation des parents.

### Comment s'élaborent les propositions ?

C'est en général l'enseignant de la classe de l'élève qui élabore une première proposition et réalise une première évaluation de l'élève. Puis, celui-ci est évalué par les enseignants du niveau supérieur. Cette dernière évaluation devra désormais être limitée dans le temps, à une journée au maximum. Le cas échéant, la proposition est ensuite examinée en Conseil des maîtres de cycle.

Les enseignants effectuent régulièrement des propositions : 12 cas ont ainsi été examinés au cours des dernières réunions des Conseils de cycles. Les discussions sont longues, argumentées. Il n'y a souvent pas unanimité au sein de l'équipe enseignante, car « sauter une classe » peut être handicapant pour l'enfant à l'adolescence, ou du fait du développement inégal de ses compétences (par exemple, les compétences graphiques au CP).

L'école est ouverte aux propositions des parents, mais M. Montois rappelle que cette question doit être envisagée complètement et avec professionnalisme, car les enjeux pour l'enfant sont importants. Il convient notamment de s'assurer que les développements physiologique et intellectuel de l'enfant sont en phase, afin de ne pas risquer de fragiliser son épanouissement.

Les décisions du Conseil des maîtres sont en général acceptées par les familles.

## 7. Fête de l'école

Elle aura lieu le mercredi 16 juin. La journée sera banalisée pour permettre la préparation de cette fête.

Le thème sera décidé lors de la prochaine réunion du Conseil des maîtres.

## 8. Formation des enseignants de langue au [Cadre européen](#)

Pour aller plus loin :

Une [présentation synthétique du CECR](#) sur le site du Conseil de l'Europe ;

Le [texte intégral du CECR](#) sur le site du Conseil de l'Europe ;

Circulaire « [Rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères](#) » (31 mai 2006) au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

## 9. Ouverture d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles (ASÉM)

La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFÉ) s'est étonnée, lors de son passage à l'école, de la légèreté du dispositif actuel. Or, l'école fait la demande d'un poste supplémentaire depuis maintenant douze ans.

En trois ans, l'effectif réel de l'école primaire (maternelle + élémentaire) s'est accru d'une cinquantaine d'élèves, ce qui concourt au redressement financier de l'établissement mais « oblige les élèves à partager un peu plus leur maître ou leur maîtresse » (voir aussi la section 12 ci-après).

Un poste a été créé. Il sera réparti entre les classes de moyenne et de grande sections.

Il faudrait encore un poste de plus pour arriver à la moyenne d'encadrement de la zone « Europe du Sud-Est ».

## 10. Cahier de correspondance

Les retards excessifs récurrents à la reprise des enfants seront désormais notés dans le cahier de correspondance des quelques élèves concernés.

## 11. Voyages et classes transplantées

Le protocole sur les voyages, présenté à la première réunion du Conseil d'école, a été validé par le Conseil d'établissement. Les dossiers ont été constitués et envoyés aux différents signataires requis.

Pour les voyages en France, la procédure est plus longue car la validation de l'Inspecteur de l'académie d'accueil est nécessaire.

Les parents demandent que les paiements puissent être échelonnés, même pour les sommes inférieures à 300 €.

Les parents souhaitent pour la classe de CM2 D (voyage à Strasbourg) une information sur l'état d'avancement du projet.

## **12. Effectifs**

Il y a 28 élèves par classe en petite section.

De plus en plus de candidatures sont très éloignées de la tradition francophone de Chateaubriand. Il s'agit de familles qui suivent un effet de mode, mais qui ne pourront pas suivre la scolarité de leurs enfants et n'ont pas réellement de projet familial francophone.

Or, « la maternelle, ce n'est pas la Pentecôte au quotidien » ! En petite section, 65 des nouveaux élèves arrivent sans parler le français...

Devant cet engouement, un filtrage plus sévère des candidatures devra être opéré à la première inscription.

## **13. Organisation et volume de l'éducation physique et sportive (ÉPS) au cycle 3**

L'établissement a fait le choix d'affecter en priorité les terrains disponibles au lycée et au collège.

Compte tenu des 5 heures hebdomadaires consacrées à l'enseignement des langues, un élève ne passe que 21 heures par semaine (sur 26) avec son enseignant principal, contre 22 h 30 sur 24 en France. Il manque donc 1 h 30 par semaine, qui, en fonction des conditions météorologiques, est souvent prise par l'enseignant principal sur l'éducation physique et sportive.

Il convient toutefois de noter que le volume horaire d'ÉPS est un volume annuel et que la moyenne devrait remonter avec le retour des beaux jours, ainsi qu'avec certaines classes transplantées à forte dominante sportive.

## **14. Piscine**

Un partenariat est en négociation avec le *Circolo Cannottieri* pour démarrer cet enseignement, si possible dès le cours préparatoire (CP) et, en tout cas, à partir du cours élémentaire (CÉ1).

## **15. Surveillance des enfants**

Pendant les récréations du matin et de l'après-midi, ce sont les enseignants qui assurent la surveillance des enfants, avec des aménagements en fonction des besoins.

À l'heure du déjeuner, deux surveillants supplémentaires ont été demandés, soit un surveillant par classe et non plus par lieu. Ceci représente environ 1 200 heures par an, soient 9 600 €, pour 700 enfants, soient environ 14 € par enfant et par an.

En moyenne section, trois personnes sont présentes en permanence : Tosca, Julie et Barbara.

Il y a eu confusion avec le plan-pluie et donc glissement d'une personne, mais c'est maintenant corrigé.

Par ailleurs, Mme Cocciante relève, pour le déplorer, que de trop nombreux enfants – et parents – sont réfractaires à l'éducation au goût à la cantine.

## **16. Divers**

### **Histoire de l'art et des religions**

Partie intégrante de l'enseignement italien depuis 1948, l'histoire de l'art est une nouvelle discipline de l'Éducation nationale, dont l'inspecteur général, Dominique Borne vient d'être nommé.

La zone géographique « Europe du Sud-Est » de l'enseignement français à l'étranger est exceptionnelle du point de vue de l'histoire des arts, puisqu'elle comprend la Grèce, une partie du monde ottoman, Israël et la Palestine, une partie de l'ancien empire byzantin et le monde italien.

À Rome encore plus qu'ailleurs, ce thème est propice à une approche du fait religieux, dans le respect du contexte laïc de l'école.

Un stage de formation des enseignants à cette nouvelle discipline aura lieu prochainement, avec la participation de l'Institut du Sacré-Cœur, dont le site appartient à la France.

Une réflexion est en cours pour organiser des ateliers éducatifs au laboratoire pédagogique des Musées du Vatican, facilement accessibles en métro depuis l'école.

Par ailleurs, une conférence aura lieu en mai prochain à la médiathèque de l'Institut Saint-Louis de France, sur le thème « Enseigner Jésus-Christ à l'école laïque ».

### **Psychologue scolaire**

Afin de mieux détecter et traiter les troubles de l'apprentissage, l'APÉ souhaite que l'école puisse bénéficier de l'appui d'un psychologue scolaire.

Constatant que les élèves (et leurs familles) ont de plus en plus de facilité à communiquer sur ce sujet, la direction envisage de recourir à des vacances (système analogue à celui du médecin scolaire).